

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	24.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Suisse comme siège des organisations internationales
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Objet du conseil fédéral
Date	01.01.1965 - 01.01.2023

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ammann, Amando
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Eperon, Lionel
Heidelberger, Anja
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge
Unbekannt, Autor

Citations préféré

Ammann, Amando; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Eperon, Lionel; Heidelberger, Anja; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Unbekannt, Autor 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Suisse comme siège des organisations internationales, Objet du conseil fédéral, 1993 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec des organisations internationales	1
Finances publiques	7
Budget	7
Infrastructure et environnement	8
Protection de l'environnement	8
Politique de protection de l'environnement	8

Abréviations

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
WTO	Welthandelsorganisation
FK-NR	Finanzkommission des Nationalrats
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
FK-SR	Finanzkommission des Ständerates
IV	Invalidenversicherung
WHO	World Health Organization
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
CERN	Europäische Organisation für Kernforschung
ILO	Internationale Arbeitsorganisation
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
WPV	Welpostverein
FIPOI	Immobilienstiftung für internationale Organisationen
ITU	Internationale Fernmeldeunion

DFF	Département fédéral des finances
ONU	Organisation des Nations unies
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
OMC	Organisation mondiale du commerce
CdF-CN	Commission des finances du Conseil national
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
CdF-CE	Commission des finances du Conseil des Etats
AI	Assurance-invalidité
OMS	Organisation mondiale de la Santé
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
CERN	Organisation européenne pour la Recherche nucléaire
OIT	Organisation internationale du travail
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
UPU	Union postale universelle
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
UIT	Union internationale des télécommunications

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec des organisations internationales

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 15.12.1993
AUTOR UNBEKANNT

A ce propos, les Chambres fédérales ont approuvé à l'unanimité le financement de **nouveaux prêts** pour un montant total de 40,5 millions de francs à la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)**, située à Genève. Cet argent est notamment destiné à la construction d'un nouveau bâtiment administratif de l'organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN). Par ailleurs, le Conseil fédéral a proposé un crédit de 80 millions de francs pour la transformation du Palais Wilson en une «Maison de l'environnement» regroupant divers organismes internationaux.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 24.03.1995
LIONEL EPERON

Se ralliant à la décision prise par la grande Chambre en 1994, le **Conseil des Etats** a accordé un crédit d'engagement de 74,5 millions de francs pour un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la construction d'un nouveau bâtiment administratif pour l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Conformément au Conseil national, il a en outre approuvé le financement d'un don de 31,2 millions de francs pour la construction d'une nouvelle salle de conférences en faveur de l'OMC auquel vient s'ajouter une aide financière annuelle de 500'000 francs destinée à couvrir les frais d'entretien et d'exploitation de cette salle.²

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 21.06.1996
LIONEL EPERON

Conformément aux recommandations émises en 1995 par le groupe de travail conjoint Confédération-canton de Genève, le Conseil fédéral a soumis à l'approbation des Chambres deux projets d'arrêtés fédéraux visant à **consolider la vocation diplomatique de la ville en diminuant les charges immobilières** supportées par les organisations internationales présentes sur son territoire. Mettant l'accent sur le fait que les conditions de remboursement liées aux prêts octroyés à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) ne constituaient plus un attrait suffisant dans un contexte de concurrence croissante entre Etats hôtes, le premier projet d'arrêté proposa l'abaissement de 3% à 0% du taux d'intérêt des prêts accordés à la FIPOI ainsi que leur remboursement dans un délai de 50 ans au plus. Par ailleurs, il fut demandé que la Confédération puisse, dans des cas exceptionnels, allouer des contributions à fonds perdu, comme ce fut le cas pour l'OMC. Procédant de la même logique, le second projet d'arrêté suggéra que les intérêts perçus sur les soldes des prêts FIPOI accordés à ce jour soient supprimés et que la durée de leur remboursement soit là aussi uniformisée à 50 ans, hormis quelques exceptions. Si les conséquences financières découlant de l'application du premier arrêté fédéral ne purent être chiffrées à l'avance, la perte globale de recettes induite par le second fut en revanche évaluée à quelque 167 millions de francs pour la Confédération.³

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 21.06.1996
LIONEL EPERON

Combattus par une proposition de non-entrée en matière Moser (pdl, AG) – à l'appui de laquelle fut notamment invoquée l'incompatibilité entre l'octroi de subventions supplémentaires aux organisations internationales et la politique d'assainissement des finances fédérales – **les deux projets d'arrêtés fédéraux ont néanmoins trouvé approbation** auprès de l'ensemble des groupes parlementaires siégeant au Conseil national, à l'exception de celui du parti de la liberté. Plusieurs intervenants favorables aux mesures proposées ont toutefois déclaré ne les soutenir que par réalisme et non par enthousiasme et ont mis l'accent sur la nécessité de rendre plus efficace la FIPOI ainsi que de rationaliser les coûts de construction des immeubles mis à disposition des organisations internationales. C'est sans opposition aucune que le Conseil des Etats a, à son tour, approuvé les deux projets d'arrêtés fédéraux qui lui étaient soumis.⁴

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 31.12.1996
LIONEL EPERON

En fin d'année, le Conseil fédéral a transmis aux Chambres un message concernant le versement d'une aide financière d'un montant maximum de 3,7 millions de francs au **Musée international de la Croix-Rouge** et du Croissant-Rouge (MICR). Destiné à couvrir la période allant de 1998 à 2001, ce nouveau soutien pécunier de la Confédération au MICR participe de l'engagement constant de la Suisse en matière d'aide humanitaire et du souci de préserver cette institution phare de la Genève internationale.⁵

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 31.12.1996
LIONEL EPERON

Les Chambres fédérales ont par ailleurs décidé d'allouer un **crédit d'engagement** d'un montant de 49 millions de francs à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné au financement d'un nouveau bâtiment administratif **en faveur de l'Union internationale des télécommunications** (UIT) dont les activités sont en pleine expansion. Il est à relever que le message du Conseil fédéral concernant ce prêt requérait une somme de 55 millions de laquelle les députés ont toutefois retranché 6 millions afin de tenir compte des difficultés financières de la Confédération. Les nouvelles conditions de remboursement des prêts accordés à la FIPOI étant entrées en vigueur de manière rétroactive au 1er janvier 1996, ce montant de 49 millions de francs a donc été consenti sans intérêts.⁶

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 03.06.1997
LIONEL EPERON

A la demande du Conseil fédéral, le parlement a accepté à l'unanimité de **modifier les conditions de remboursement du prêt** de 19,5 millions de francs **accordé** en 1967 par la Confédération **à l'Union postale universelle** (UPU). Bien que cet organisme soit établi à Berne et non pas à Genève, les députés ont décidé - par souci d'équité par rapport aux autres organisations internationales ayant leur siège en Suisse - d'appliquer à l'UPU les nouvelles conditions de remboursement des prêts alloués à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). Révisées en 1996, celles-ci consacrent l'abaissement de 3% à 0% du taux d'intérêt de ces prêts qui, au demeurant, sont désormais remboursables en 50 ans. Sur le plan des recettes, cette décision provoquera une perte de 2,9 millions de francs pour la Confédération.⁷

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 31.12.1997
LIONEL EPERON

Les Chambres fédérales ont eu à se prononcer sur un échange de lettres entre la Confédération et la **Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE** concernant la **prise en charge, par la Suisse, des dépenses relatives aux locaux** de ladite Cour, sise **à Genève**. En approuvant pareil échange à l'unanimité, le parlement a formellement accepté le principe de la mise à disposition gratuite d'un bâtiment en faveur de la Cour, répondant par là-même aux obligations figurant dans la Convention de 1992 sur la conciliation et l'arbitrage au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ainsi que dans son Protocole financier. Ce soutien se traduira par une contribution unique de 550 000 francs au maximum destinée à l'équipement du bâtiment, de même que par une enveloppe annuelle de quelque 211 000 francs pour la couverture du loyer et des charges courantes.⁸

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 20.03.2005
ELIE BURGOS

Le gouvernement a présenté au parlement le message relatif à l'octroi d'un prêt de 60 millions de francs à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné au financement d'un bâtiment pour l'OMC à **Genève**.⁹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 20.03.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté le message du Conseil fédéral relatif à l'octroi d'un **prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales** (FIPOI), destiné au financement d'un bâtiment pour l'Organisation mondiale du commerce à Genève.¹⁰

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 13.09.2006
ELIE BURGOS

Afin de consolider et renforcer sa position d'Etat hôte d'organisations et de conférences internationales, le Conseil fédéral a présenté en septembre, un **projet de loi sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte** (Loi sur l'Etat hôte, LEH).¹¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 22.06.2007
ELIE BURGOS

Le parlement a examiné le **projet de loi sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte** (Loi sur l'Etat hôte, LEH) durant l'année sous revue. Au **Conseil national**, une minorité Wobmann (udc, SO), qui était d'ailleurs soutenue par une grande partie du groupe UDC, a proposé de ne pas entrer en matière et de renvoyer le projet au Conseil fédéral. Le député UDC estimait en effet que le projet visait à étendre les privilèges, immunités et autres facilités aux organisations non gouvernementales, et que la loi fédérale sur les aides financières à la Fondation immobilière pour les Organisations internationales (FIPOI) encadrait suffisamment la politique d'accueil de la Suisse. Si plusieurs porte-parole de groupe ont salué le travail de codification entrepris par le gouvernement, d'autres ont fait part de leurs inquiétudes de voir ce texte, à leurs yeux insuffisamment précis, entraîner une prolifération des prétentions. La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey les a cependant rassurés en leur assurant que la nouvelle loi ne visait pas à étendre les privilèges et immunités. Le plénum a finalement voté l'entrée en matière par 121 voix contre 40, rejetant la proposition de renvoi par 120 voix contre 32. Plusieurs autres propositions de l'UDC ont été rejetées dans des proportions similaires lors de la discussion par article. Au vote sur l'ensemble, la loi a été adoptée par 122 voix contre 45. Au **Conseil des Etats**, l'entrée en matière n'a pas été contestée. Les députés ont écarté, par 23 voix contre 7, une proposition de minorité Reimann (udc, AG), qui visait à limiter le cercle des personnes bénéficiaires de privilèges, immunités et facilités. Le plénum a par ailleurs adopté sans débat une proposition de sa commission excluant les organisations non gouvernementales des bénéficiaires de privilèges, immunités et facilités au sens de la loi. Il a en outre voté à l'unanimité une proposition du député radical Thomas Pfisterer (AG), qui demandait que les cantons soient non seulement entendus, mais associés à la définition de la politique d'accueil. Le Conseil des Etats a finalement adopté le projet à l'unanimité. Le **Conseil national** a liquidé peu de temps après les divergences qui subsistaient.¹²

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 07.12.2007
ELIE BURGOS

En décembre, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'octroi d'un prêt de 20 millions de francs à la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** destiné au financement de la construction d'un nouvel immeuble administratif pour l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).¹³

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 27.05.2008
ELIE BURGOS

Les chambres ont examiné durant l'année sous revue l'arrêté fédéral relatif à l'octroi d'un **prêt** sans intérêts de 20 millions de francs à la FIPOI en faveur de l'**Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources** (UICN) à Gland (Vaud), en vue du financement de la construction d'un nouvel immeuble administratif pour son siège. Au Conseil national, le député Hans Rutschmann (udc, ZH) a proposé de renvoyer cet objet au Conseil fédéral avec mandat de fournir aux chambres les documents nécessaires au traitement de cet objet. Cette proposition a toutefois été rejetée par 116 voix contre 43. Au vote sur l'ensemble, l'arrêté fédéral a été adopté par 127 voix contre 40. Le **Conseil des Etats** s'est aligné sur la décision du Conseil national à l'unanimité.¹⁴

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 18.09.2008
ELIE BURGOS

En mai, le Conseil fédéral a approuvé et transmis au parlement un nouveau message relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'une contribution à fonds perdus destinée au financement de la **rénovation du siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève**. Le financement des travaux par la Confédération se fera au moyen d'un prêt de 60 millions de francs à l'OMC, remboursable sur 50 ans sans intérêt, ainsi que par une contribution à fonds perdu de 70 millions de francs. Cet objet 08.050 remplaçait l'objet 05.077, en raison du réexamen de la stratégie immobilière de l'OMC entrepris en 2006 par son nouveau directeur général Pascal Lamy. Au lieu de l'extension délocalisée prévue dans le dernier objet, ce dernier a en effet demandé que toute l'OMC soit regroupée sur un site unique. Au **Conseil national**, sur recommandation de la commission compétente, les députés ont ainsi refusé d'entrer en matière sur l'objet 05.077. L'entrée en matière sur l'objet 08.050 a quant à elle été décidée sans opposition. Les députés ont accepté à l'unanimité le mécanisme de frein aux dépenses avant d'accepter l'arrêté fédéral par 156 voix contre 4 au vote sur l'ensemble. Au **Conseil des Etats**, les députés ont également refusé d'entrer en matière sur le projet 05.077. L'entrée en matière sur l'objet 08.050 a été acceptée sans opposition. Le conseil s'est également prononcé à l'unanimité en faveur du crédit octroyé (frein aux dépenses) et de l'arrêté fédéral au

vote sur l'ensemble.¹⁵

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 18.09.2008
ELIE BURGOS

En février, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'octroi d'un **prêt à la FIPOI** destiné au financement d'un agrandissement du bâtiment n° 40 du Laboratoire européen pour la physique des particules (**CERN**) à Genève. Les chambres ont accepté sans opposition cet arrêté fédéral.¹⁶

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 02.12.2008
ELIE BURGOS

En septembre, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'octroi d'un **prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales** (FIPOI) destiné à financer la **construction par le CICR d'une halle logistique** à Genève, pour un total de 26 millions de francs. Le Conseil national s'est prononcé en faveur de l'arrêté fédéral, rejetant au passage une proposition Rutschmann (udc, ZH), qui demandait que le crédit soit abaissé à 24 millions de francs.¹⁷

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 02.03.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, à la suite du Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un prêt sans intérêt à la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales** (FIPOI) destiné à financer la construction par le **CICR** d'une halle logistique à Genève pour un coût total de 26 millions de francs.¹⁸

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 29.05.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de mai, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'octroi à la FIPOI d'un prêt sans intérêt à 50 ans de 20 millions de francs destiné au financement de la **densification du siège de l'OMC** à Genève. Après la rénovation du Centre William Rappard, cette densification est la deuxième étape d'un projet approuvé par les chambres fédérales en août 2008 et censé permettre à l'OMC de centraliser toutes ses activités sur un site unique à Genève.¹⁹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 06.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'attribution à la FIPOI d'une aide destinée au **financement de l'extension extra-muros du siège de l'OMC** à Genève. Plus précisément, elle consiste en un prêt sans intérêt d'un montant de 40 millions de francs remboursable sur 50 ans et d'une contribution à fonds perdu de 10 millions de francs afin de construire un bâtiment annexe comprenant un parking souterrain au siège de l'organisation à Genève. Ce bâtiment matérialise la troisième et dernière étape du projet de densification et d'extension du Centre William Rappard issu de l'accord de 2008 entre l'OMC et la Confédération. Selon le Conseil fédéral, le projet doit être financé au titre de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Le **Conseil des Etats** a approuvé cette aide à l'unanimité tandis que le **Conseil national** l'a fait par 117 voix contre 17, toutes issues de l'UDC.²⁰

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 16.06.2015
AUDREY BOVEY

En juin 2015, le Conseil des Etats a adopté (34 voix pour, 4 contre et une abstention) les **mesures** édictées par le Conseil fédéral **pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte (2016-2019)**. Résultat d'une collaboration entre la ville de Genève, le canton de Genève et le DFAE, la stratégie en question s'inscrit dans la volonté de "consolider et développer la position de la Suisse comme Etat hôte d'organisations internationales et premier centre de gouvernance mondiale", face à une progression continue de la concurrence à l'échelle internationale. Concrètement, telles qu'énoncées dans le message du Conseil fédéral, les mesures envisagées se concentrent autour de six axes principaux: renforcer le dispositif d'accueil; développer le réseau de formation, réflexion et savoir-faire suisse et genevois; viser à l'universalité des représentations des Etats; promouvoir les partenariats; améliorer la communication de et sur la Genève internationale et, finalement, mener une action coordonnée et informée entre les différents acteurs impliqués dans la politique de la Suisse en tant qu'Etat hôte. Le Conseil national s'était auparavant également prononcé en faveur du projet fédéral (161 voix pour, 18 contre et 9 abstentions) lors de la session parlementaire de printemps 2015.²¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 17.03.2016
AUDREY BOVEY

En mai 2015, le Conseil fédéral soumettait au Parlement un projet d'arrêté fédéral relatif à l'octroi, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), d'un prêt destiné au **financement de la reconstruction du bâtiment du siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR)** à Genève. Représentant une charge financière de 54.4 millions de francs – répartie sur la période 2016-2018 – pour la Confédération, le crédit d'engagement s'inscrit dans le contexte de la stratégie établie par le Conseil fédéral afin de renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte, acceptée par les parlementaires en juin 2015.

Le Conseil national est le premier à s'être penché sur la question au mois de novembre 2015. La chambre du peuple s'est prononcée en faveur du projet d'arrêté fédéral (130 voix pour, 48 contre et 3 abstentions lors du vote sur l'ensemble), écartant ainsi la proposition Frehner (udc, BS). Ce dernier demandait en effet le renvoi du projet au Conseil fédéral et le licenciement, avec effet immédiat, de la direction de la FIPOI, l'institution étant touchée, selon des informations révélées notamment dans les colonnes du Tages-Anzeiger, par une grave crise de gouvernance. Au mois de mars 2016, le Conseil des Etats a confirmé la décision de son homologue en adoptant le projet d'arrêté fédéral à l'unanimité.²²

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 20.04.2016
AUDREY BOVEY

Le 20 avril 2016, le Conseil fédéral soumettait au Parlement un projet d'arrêté fédéral concernant l'attribution d'un **prêt au FIPOI pour la rénovation du siège du CICR**, à Genève. L'octroi du crédit en question, s'élevant à 9.9 millions de francs, s'inscrit dans le contexte de la stratégie établie par le Conseil fédéral afin de renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte, acceptée par les chambres parlementaires en juin 2015.

Le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité (41 voix pour, 0 contre et 0 abstention) en faveur du projet du Conseil fédéral en septembre 2016. La chambre du peuple s'est quant à elle penchée sur le dossier lors de la session parlementaire d'hiver 2016. Tout comme son homologue, le Conseil national a accepté le projet d'arrêté fédéral par 163 voix pour, 18 contre et 0 abstention. Notons finalement que l'ensemble des votes négatifs étaient l'œuvre de représentants issus de la partie alémanique du groupe UDC.²³

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 29.09.2016
AUDREY BOVEY

En juin et septembre 2016, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux accepté l'attribution d'aides financières à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la rénovation du siège genevois des Nations Unies (ONUG), de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la rénovation du siège de l'Organisation internationale du travail (OIT), également situé à Genève (**FIPOI. Aides financières pour l'ONUG, l'OMS et l'OIT**). Tel que précisé dans le communiqué de presse du Conseil fédéral, les différents travaux, dont le coût total atteindrait 438,4 millions de francs, s'inscrivent dans la stratégie mise en place par la Suisse pour s'affirmer comme "l'un des principaux centre de gouvernance mondiale".

Si, au Conseil national, certains membres du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre ont signifié leur opposition aux trois projets d'arrêtés fédéraux, au Conseil des Etats, ces derniers ont en revanche été adoptés à l'unanimité.²⁴

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 17.09.2019
AMANDO AMMANN

In der Herbstsession 2019 behandelte der Ständerat die **Massnahmen zur Stärkung der Rolle der Schweiz als Gaststaat 2020-2023** und trat ohne Gegenantrag auf die Vorlage ein. Zuvor hatte schon die APK-SR den beantragten Kredit von CHF 111.8 Mio. unter die Lupe genommen und einstimmig gutgeheissen. Genf als internationaler Sitz hunderter internationaler Organisationen ist nicht nur für die Bedeutung der Schweizer Aussenpolitik förderlich, sondern auch aus wirtschaftlicher Perspektive von Bedeutung. Im Ständerat entstand demnach auch keine wirkliche Debatte. Man war sich einig, dass das internationale Genf gestärkt werden müsse. Die Sprecherin der APK-SR, Ständerätin Maury Pasquier (sp, GE), betonte, dass auch in der Vergangenheit schon Kredite vergeben worden seien, um die Standortattraktivität Genfs aktiv zu erhalten, und diese in ihrer Wirkung äusserst effektiv gewesen seien. Der Ständerat nahm die Vorlage mit 37 Ja-Stimmen (bei 1 Enthaltung) überdeutlich an.²⁵

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 21.09.2020
AMANDO AMMANN

Im April 2020 publizierte der Bundesrat die Botschaft über die **Finanzhilfen an die Internationale Fernmeldeunion in Genf**. Das zinslose Darlehen über CHF 95.6 Mio. muss von der FIPOI innerhalb von 50 Jahren zurückgezahlt werden und dient der Finanzierung des Abbruchs und des Neubaus des Sitzgebäudes der ITU. Der Bund beteiligt sich insgesamt mit CHF 107.6 Mio. an den Gesamtkosten von rund CHF 150 Mio., wobei die Räte im Rahmen des Nachtrags II zum Voranschlag 2016 bereits eine erste Darlehenstranche von CHF 12 Mio. bewilligt hatten. Die restlichen CHF 42.4 Mio. werden vom Kanton Genf bereitgestellt. Die genannten CHF 95.6 Mio. würden von 2021 bis 2027 vom Bund gestaffelt ausbezahlt werden. Der Bundesrat argumentierte, dass das internationale Genf das Bild der Schweiz weltweit präge und als Sitz internationaler Organisationen der Fortführung der Schweizer Politik der guten Dienste diene. Dieser Status werde durch andere Städte und Gaststaaten konkurriert, weshalb die Schweiz ihre Standortattraktivität und Wettbewerbsfähigkeit unter anderem mit der umfangreichen Renovierung des Immobilienparks der Organisationen stärken müsse. Bereits in den Botschaften zur Stärkung der Rolle der Schweiz als Gaststaat 2016-2019 und 2020-2023 hatte der Bundesrat darauf hingewiesen, dass die Unterstützung der internationalen Organisationen bei ihren Immobilienprojekten unerlässlich sei. Im Vorfeld der Beratung im Nationalrat in der Herbstsession 2020 befassten sich die FK-NR und die APK-NR mit der Vorlage. Eine Subkommission der FK-NR befand das Bauvorhaben nach einem Abklärungsbesuch vor Ort für notwendig und empfahl der APK-NR und dem Nationalrat darauf einzutreten. Die APK-NR schloss sich in der Folge diesem Votum an. Claudia Friedl (sp, SG) sprach sich im Nationalrat im Namen der APK-NR für die Zustimmung zum Geschäft aus. Das internationale Genf bringe nicht nur eine hohe Wertschöpfung für die Region mit sich, der Multilateralismus sei zudem ein wichtiges Element der Schweizer Aussenpolitik. Da in Genf, im Gegensatz zu vielen konkurrierenden Städten, die internationalen Organisationen selber die Eigentümerinnen der Immobilien seien, brauche es diese Unterstützung mit Darlehen zur Sicherung der Konkurrenzfähigkeit. Auch die Finanzkommission empfahl die Zustimmung und deren Sprecherin Christine Badertscher (gp, BE) hob hervor, dass die internationalen Organisationen zuverlässige Kreditnehmer seien und bis anhin jeder Darlehensvertrag eingehalten worden sei. Bundesrat Cassis argumentierte abschliessend, dass die Gebäude der Organisationen auch eine Visitenkarte für die Schweiz seien und die Schweizer Wirtschaft oftmals von den entsprechenden Aufträgen profitiere. Der Rat bewilligte das Darlehen mit 152 zu 7 Stimmen (bei 1 Enthaltungen) überdeutlich und setzte ein klares Zeichen für das internationale Genf.²⁶

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 03.12.2020
AMANDO AMMANN

Nach dem Nationalrat befasste sich in der Wintersession 2020 auch der Ständerat mit den **Finanzhilfen an die Internationale Fernmeldeunion in Genf** und auch dort war das Geschäft eine eindeutige Sache. Der Sprecher der APK-SR, Carlo Sommaruga (sp, GE), stellte sich im Namen seiner Kommission hinter das zinslose Darlehen in Höhe von CHF 95.6 Mio. für den Neubau des ITU-Gebäudes. Die Immobilienstrategie des Bundes sei ein wichtiges Element zur Stärkung des internationalen Genfs und es habe in der Vergangenheit nie Probleme mit der Rückzahlung von Krediten gegeben. Der Ständerat stimmte dem Darlehen mit 36 Stimmen einstimmig zu.²⁷

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 24.11.2021
AMANDO AMMANN

Ende November 2021 publizierte der Bundesrat die Botschaft zur **Änderung des Gaststaatgesetzes**, die aufgrund neuer Entwicklungen in Bezug auf das IKRK im Bereich der beruflichen Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenvorsorge nötig geworden war. Dem Bundesrat soll damit die Kompetenz verliehen werden, dem IKRK zu ermöglichen, jene Mitarbeitenden, welche nicht bei der eidgenössischen AHV versichert sind, der Gesetzgebung über die berufliche Vorsorge zu unterstellen. Der Bundesrat argumentierte in der Botschaft, dass die Gaststaatspolitik ein wichtiger Bestandteil der Schweizer Aussenpolitik sei, die in den Massnahmen zur Stärkung der Rolle als Gaststaat 2020-2023 festgelegt ist. Das Gaststaatgesetz bestehe aus sieben Kapiteln, wobei durch die Änderung nur eine Bestimmung im zweiten Kapitel über die Gewährung von Vorrechten, Immunitäten und Erleichterungen angepasst werden würde.²⁸

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 10.03.2022
AMANDO AMMANN

In der Frühjahrsession 2022 befasste sich der **Nationalrat mit der Änderung des Gaststaatgesetzes**, die der besonderen Situation des IKRK im Bereich der AHV und IV Rechnung tragen sollte. Kommissionssprecherin Crottaz (sp, VD) erklärte, dass das IKRK heutzutage viel mehr ausländische Mitarbeitende in der Schweiz beschäftige, die zwischen dem Hauptsitz in Genf und Feldeinsätzen hin und her verschoben würden. Daher sei das im Sitzabkommen von 1993 vorgesehene Sozialversicherungssystem nicht mehr adäquat. Ihre Kommissionskollegin Badertscher (gp, BE) führte aus, dass insbesondere das Personal mit ausländischer Staatsangehörigkeit von einem Problem betroffen sei, da sie in Genf dem Schweizer Sozialversicherungssystem unterliegen würden, bei Auslandseinsätzen aber dem internen System der IKRK. Fortan sollen die Mitarbeitenden während des gesamten Anstellungsverhältnisses dem gleichen System angehören: Schweizer Mitarbeitende blieben am Schweizer Sozialversicherungssystem angeschlossen, ausländische Mitarbeiter an jenem der IKRK. Der Nationalrat nahm den Entwurf einstimmig an.²⁹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 17.06.2022
AMANDO AMMANN

Die **Änderung des Gaststaatgesetzes** zur adäquaten Ausgestaltung der beruflichen Vorsorge von IKRK-Angestellten war im Ständerat in der Sommersession 2022 unumstritten und wurde einstimmig angenommen. Auch in der anschliessenden Schlussabstimmung stimmten beide Räte oppositionslos für die Annahme des Entwurfs.³⁰

Finances publiques

Budget

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 05.12.2016
ANJA HEIDELBERGER

In der Wintersession 2016 behandelten die Räte den **Nachtrag II zum Voranschlag 2016**. Dieser enthielt 13 Nachtragskredite im Umfang von CHF 131.5 Mio., allesamt in Form von finanzierungswirksamen Aufwandkrediten. Wie bereits beim Nachtrag I zum Voranschlag 2016 im Sommer 2016 sowie beim Nachtrag II zum Voranschlag 2015 entfiel der grösste Teil dieser Aufwendungen auf den Asylbereich (CHF 98.8 Mio.). Bereits im Sommer 2016 war angekündigt worden, dass womöglich ein zweiter Kredit nötig werden würde, da die geschätzte Zahl von Asylgesuchen bis Ende 2016 von anfangs 24'000 (Voranschlag 2016) auf 35'000 Gesuche korrigiert werden musste. Insgesamt bewilligte das Parlament 2016 damit nachträglich CHF 366 Mio. für den Asylbereich. Die übrigen nachträglich beantragten knapp CHF 33 Mio. wurden insbesondere für Betriebsbeiträge an die Fachhochschulen (CHF 15 Mio.), für internationale Organisationen (CHF 6.7 Mio.) sowie IV-Ergänzungsleistungen (CHF 5 Mio.) benötigt. Zudem beinhaltete der Nachtrag II einen der Schuldenbremse nicht unterstellten Verpflichtungskredit von CHF 12 Mio. für Planungs- und Vorbereitungsarbeiten für den Erweiterungsneubau des Genfer Sitzes der Internationalen Fernmeldeunion. Im Jahr 2016 wurden somit insgesamt 528,3 Millionen Franken per Nachtrag bewilligt, was zu einer Erhöhung der Ausgaben des Bundes um 0,7 Prozent geführt hat. Im Vergleich zu den Nachtragskrediten der letzten sieben Jahre liegt dieser Wert deutlich über dem Durchschnitt (durchschnittl. Nachträge 2009-2015: CHF 431 Mio. resp. 0.5%). Dennoch beträgt der verbleibende strukturelle Überschuss gemäss Juni-Hochrechnung des EFD CHF 2.4 Mrd. – folglich erfüllt das Budget 2016 die Vorgaben der Schuldenbremse. Nachdem die nachträglichen Mehrausgaben für den Asylbereich in der Sommersession 2016 im Nationalrat noch zu einer geschlossenen Ablehnung des Nachtrags I durch die SVP-Fraktion geführt hatten, war der Nachtrag II zum Voranschlag 2016 im Parlament kaum umstritten. Die Finanzkommissionen des National- und Ständerats (FK-NR und FK-SR) stimmten dem bundesrätlichen Entwurf einstimmig zu, der Nationalrat nahm ihn mit 172 zu 19 Stimmen und einer Enthaltung an und auch der Ständerat sprach sich mit 41 zu 1 Stimme und einer Enthaltung für den Nachtrag II zum Voranschlag 2016 aus.³¹

Infrastructure et environnement

Protection de l'environnement

Politique de protection de l'environnement

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 13.10.1994
SERGE TERRIBILINI

Alors que le gouvernement avait proposé en 1993 d'octroyer un crédit de CHF 80 millions pour la rénovation du palais Wilson à Genève en vue d'y créer une «**Maison de l'environnement**», la commission de politique extérieure du Conseil national, appuyée par son homologue du Conseil des Etats, a exigé que le projet soit réexaminé afin de revoir à la baisse ce montant. Après analyse, la somme a pu être ramenée à CHF 75 millions. Ainsi redimensionné, le projet a été adopté par les Chambres.³²

-
- 1) BO CE, 1993, p. 688 ss.; BO CN, 1993, p. 2377 s.; FF, I, 1993, p. 1141 s.
 - 2) BO CE, 1995, p. 252 ss.; FF, 1995, II, p. 431; FF, 1995, II, p. 442 s.
 - 3) FF, 1996, II, p. 1313 ss.; FF, 1996, III, p. 104; FF, 1996, III, p. 110.; presse du 2.5.96
 - 4) BO CE, 1996, p. 459 s.; BO CE, 1996, p. 587.; BO CN, 1996, p. 1013 ss.; BO CN, 1996, p. 1277.; BO CN, 1996, p. 889 ss.; presse des 13.6 et 19.6.96.
 - 5) FF, 1997, II, p. 329 ss.
 - 6) BO CE, 1996, p. 902 ss.; BO CN, 1996, p. 1723 ss.; FF, 1996, III, p. 1 ss.; FF, 1997, I, p. 785.
 - 7) BO CE, 1997, p. 455 s.; BO CN, 1997, p. 904 s.; FF, 1997, II, p. 513 ss.
 - 8) BO CE, 1997, p. 720 s.; BO CN, 1997, p. 903 s.; FF, 1997, II, p. 342 ss.
 - 9) FF, 2005, p. 6411 ss.
 - 10) BO CE, 2006, p. 195 s.
 - 11) FF, 2006, p. 7603 ss.; TG et 24h, 12.1.06.
 - 12) BO CN, 2007, p. 174 ss., 860 et 1163 ; BO CE, 2007, p. 364 ss. et 661 ; FF, 2007, p. 4311 ss.
 - 13) FF, 2008, p. 183 ss.
 - 14) BO CN, 2008, p. 59 ss.; BO CE, 2008, p. 285 ss.; FF, 2008, p. 5261 s.
 - 15) FF, 2008, p. 4551 ss.; BO CN, 2008, p. 1060 ss.; BO CE, 2008, p. 643 s.; FF, 2008, p. 7755 s.; BO CN, 2008, p. 1060 ss.; BO CE, 2008, p. 644.
 - 16) FF, 2008, p. 1389 ss.; BO CN, 2008, p. 813 ss.; BO CE, 2008, p. 644 s.; FF, 2008, p. 7753 s.
 - 17) FF, 2008, p. 7211 ss.; BO CN, 2008, p. 1623 ss.
 - 18) BO CE, 2009, p. 2 ss.
 - 19) FF, 2009, p. 3725 ss.
 - 20) FF, 2010, p. 3613 ss.
 - 21) BO CE, 2015, p. 566 ss.; BO CN, 2015, p. 186 ss.; FF, 2014, p. 9029 ss.; NZZ, 17.6.15
 - 22) BO CE, 2016, p. 217 ss.; BO CN, 2015, p. 1939 ss.; FF, 2015, p. 3421 ss.; NZZ, 19.11.15; TA, 28.11.15; TG, 3.12.15
 - 23) BO CE, 2016, p. 849; BO CN, 2016, p. 2027 ss.; FF, 2016, p. 3851 ss.
 - 24) BO CE, 2016, p. 846 ss.; BO CN, 2016, p. 1061 ss.; Communiqué de presse CF du 24.02.2016
 - 25) AB SR, 2019, S. 724 ff.
 - 26) AB NR, 2020, S. 1718ff.; BBl, 2020, S. 4269ff.; Medienmitteilung APK-NR vom 25.8.20; Medienmitteilung FK-NR vom 2.7.20
 - 27) AB SR, 2020, S.1201 f.
 - 28) BBl, 2021 2805
 - 29) AB NR, 2022, S. 325 ff.; Medienmitteilung APK-NR vom 11.1.22
 - 30) AB NR, 2022, S. 1336; AB SR, 2022, S. 571f.; AB SR, 2022, S. 633
 - 31) AB NR, 2016, S. 1903; AB NR, 2016, S. 1957; AB SR, 2016, S. 974 ff.; AB SR, 2016, S. 977; BBl, 2014, S. 7571 f.; Botschaft über den Nachtrag II zum Voranschlag 2016
 - 32) BO CE, 1994, p. 680 ss.; BO CN, 1994, p. 1042 ss.; FF, 1994, 3, p. 333; Presse du 13.10.94